

Le nouveau visage de l'Agglo

Ce soir, les élus de la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) doivent entériner les futurs contours de son territoire. Le 1^{er} janvier prochain, CAC, Bocage et Vihiersois ne feront plus qu'un.

Fabienne SUPLOT
 fabienne.suplot@courrier-ouest.com

Après les Mauges, c'est au tour de la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) d'engager sa révolution territoriale. Au 1^{er} janvier prochain, elle passera de 14 à 26 communes, pour héberger, au total, sur son sol, 105 000 habitants, contre 84 000 actuellement. Ce nouveau périmètre est soumis au vote des conseillers communaux de la CAC ce lundi soir à Cholet.

Pourquoi maintenant ?

Ce changement majeur a été impulsé par le Gouvernement qui, pour résumer, pousse les collectivités à se regrouper afin qu'elles réalisent des économies d'échelle. En échange de leurs efforts, il leur accorde une compensation financière. C'est dans ce contexte que la future carte du Choletais a été définitivement entérinée par la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) au printemps.

Le Bocage

L'idée d'une fusion entre la CAC et la Communauté de communes du Bocage (CCB) ne date pas d'hier. Elle a même été évoquée dès 2011. « Nos deux collectivités font partie du même bassin de vie. Leur rapprochement était inévitable. Nous y sommes prêts depuis 2014 » indique Jean-Pierre Chavassieux, le président de la CCB et maire de Maulévrier.

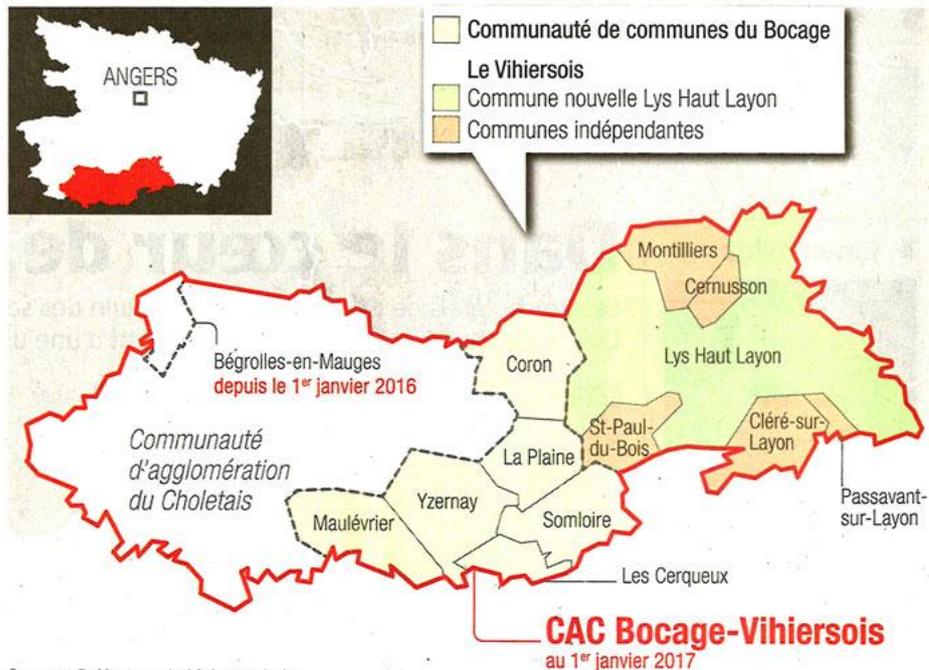
Mais de multiples rebondissements, notamment liés à l'intégration de Bégrolles-en-Mauges, ont repoussé cette échéance. Au final, les élus eux-mêmes ont préféré attendre le 1^{er} janvier 2017 pour passer à l'acte : « Les réunions de travail ont débuté en octobre. Nous n'aurions jamais été prêts pour le 1^{er} janvier 2016 » justifie Jean-Pierre Chavassieux.

Le Vihiersois

L'hypothèse d'un mariage avec le Vihiersois est plus tardive. Dans ce dossier, la CAC a été concurrencée pendant plusieurs mois par un scénario qui jouait en faveur de la nouvelle agglomération des Mauges. Le maire de Vihiers, Philippe Algoët, en était

LA CAC COMPTERA 105 000 HABITANTS

Carte de la Communauté d'agglomération du Choletais au 1^{er} janvier 2017



Source : Préfecture de Maine-et-Loire

partisan. Mais il n'a pas fait l'unanimité. La question a même provoqué un éclatement de son territoire : le 1^{er} janvier dernier, la communauté de communes du Vihiersois Haut Layon a été dissoute pour laisser la place à la commune nouvelle Lys Haut Layon. Montilliers, Cernusson, Saint-Paul-du-Bois, Cléré-sur-Layon et Passavant-sur-Layon ont repris leur indépendance à cette occasion. Six entités distinctes ont donc été appelées à rejoindre la CAC par la préfète, qui a clairement affiché sa préférence en faveur de ce schéma en début d'année.

Qu'implique ce rapprochement

La CAC et la CCB vont fusionner alors que jusqu'ici, elles fonctionnaient de

manière distincte. Cela exige qu'elles se mettent d'accord sur les compétences à assumer (elles n'avaient pas forcément les mêmes), et la façon dont cela sera fait (comme pour l'entretien de la voirie, les déchets). « Il faut trouver un entre-deux qui satisfasse tout le monde. C'est un travail technique, administratif et financier très lourd » résume Jean-Pierre Chavassieux, cependant très optimiste : « Les choses avancent bien. Les contours de la nouvelle organisation devraient être bouclés cet été. » Pour autant, il ne faut pas s'attendre à des changements brutaux dès le 1^{er} janvier 2017 : « Tout ne sera pas calé. Il y aura forcément une phase de transition de un ou deux ans. »

Qu'est-ce qui va changer ?

Difficile de dresser un tableau complet tant les domaines gérés par l'Agglo sont devenus nombreux. On citera en exemple le réseau de Cholet Bus, qui devra s'étendre jusqu'au Vihiersois. Il faudra probablement attendre l'été 2017 pour en arriver là. « La taxe sur les ordures ménagères va être harmonisée. Elle va baisser pour les habitants du Bocage. A contrario, la taxe d'assainissement va probablement augmenter » note Jean-Pierre Chavassieux. Le changement ne passera pas inaperçu non plus pour les entreprises de plus de 10 salariés : « Au nom de la compétence transport, exercée par la communauté d'agglomération, elles vont être soumises à une taxe spécifique. »

Des élus perdront leur mandat

Ce lundi, les élus communaux vont devoir se prononcer sur le principe de « gouvernance ». En clair : sur le nombre d'élus qui représenteront chaque commune au sein du futur conseil communautaire.

Selon la règle de droit commun, qui se base sur la population, Cholet aurait 31 sièges, Lys Haut Layon 4 sièges, La Séguinière, Le May-sur-Evre et Maulévrier 2 sièges, sur un total de 62 sièges. Toutes les communes de moins de 2000 habitants n'ont le droit qu'à une voix.

La loi laisse la possibilité d'augmenter le nombre total de sièges à pourvoir si les élus se mettent d'accord : « Il y aurait en réalité 77 conseillers, dont 5 pour Lys Haut Layon, 4 pour Le May et 3 pour La Séguinière » expose le maire de Cernusson qui compte en savoir plus le 23 juin : « Nous sommes



Jean-Pierre Chavassieux.

tous invités à Cholet pour une présentation de la répartition définitive. » Malgré ces aménagements, il est déjà acquis qu'« au total, une vingtaine d'élus ne pourront pas siéger au conseil d'agglo. C'est la loi mais c'est injuste » déplore Jean-Pierre Chavassieux.

À SAVOIR

Vers la création d'un « deuxième pôle de centralité » à Lys-Haut-Layon

Les six communes du Vihiersois vont adhérer à la CAC et non pas fusionner avec elle puisqu'elles ne constituent pas une communauté de communes. En théorie, contrairement au Bocage, elles n'ont donc pas leur mot à dire sur la nouvelle organisation des compétences communautaires. En pratique, « plusieurs rencontres ont déjà eu lieu sur le sujet et elles ont été fructueuses. Après le temps des tensions politiques est venu le temps du travail. La CAC va nous permettre de maintenir des services et elle va même nous offrir des opportunités de développement » apprécie Philippe Algoët, le maire de Lys-Haut-Layon, soucieux

que « la spécificité de notre territoire rural soit prise en compte ». C'est dans ce cadre que la mise en place d'un « deuxième pôle de centralité » a été évoquée lors d'une rencontre avec Gilles Bourdoux jeudi dernier. Son principe : créer une sorte d'« antenne » de la CAC à Lys-Haut-Layon, afin de mieux la représenter sur ce nouveau territoire, éloigné de Cholet. Cette hypothèse de travail a été mise en avant par le président de l'Agglo via son compte Twitter.

Sollicité, John Davis, premier vice-président à la CAC, n'a pas donné suite à nos demandes d'information.